



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025



**A RETOURNER AU SERVICE ASSOCIATIONS
POUR LE 15 JANVIER DERNIER DELAI**

1.1 Identité de votre association (à renseigner uniquement si des changements sont intervenus au cours de l'année 2024)

Situation administrative :

NOM de l'association :

A RENSEIGNER UNIQUEMENT EN CAS DE CHANGEMENT :

DIRIGEANTS :

Président(e) :

Secrétaire :

Trésorier(e) :

Adresse du siège social :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet:

Adresse de correspondance (si différente) :

1.2 Présentation de votre association

| <u>2024</u> | <u>2024</u> | <u>Catégorie territoriale</u> <small>(championnat Dpt, Région, France etc.)</small> |
|---------------------------------|---|--|
| <u>Nombre total d'adhérents</u> | <u>Nombre d'adhérents de la commune de Mios</u> | |
| TOTAL GENERAL : | TOTAL GENERAL : | |
| Dont – de 18 ans : | Dont – de 18 ans : | Cout arbitrage et déplacement : |

Les ressources humaines :

| <u>Les salariés</u> | | | | |
|---------------------|----------|-----------------|---------|-----------------|
| Nom/Prénom | Fonction | Type de contrat | Diplôme | Nb d'heures/sem |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

1.3 Activité de votre association

La politique tarifaire :

Association sportive :

| | Tarifs cotisation annuelle | | | |
|-------------------|----------------------------|-------------|--------------|------------------|
| | Loisir | Compétition | Part Licence | Part Association |
| Adulte | | | | |
| Enfants (-18 ans) | | | | |
| Famille | | | | |

| <u>Participation aux évènements/compétitions sur la commune</u> |
|--|
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |
| - |

Association culture / loisirs :

| Tarifs cotisation annuelle | |
|-----------------------------------|--|
| Tarif | |
| Adulte | |
| Enfants (-18 ans) | |
| Famille | |

Renseignements à caractère financier : (fournir dernier bilan financier : obligatoire pour l'obtention d'une subvention)

| | |
|---|--------|
| Total des recettes de l'association du dernier exercice : |€ |
| Total de la masse salariale, charges sociales comprises (der.exerc) : |€ |
| Montant total des subventions perçues : |€ |
| Résultat net du dernier exercice : |€ |
| Compte épargne ou équivalent : |€ |

1.4 Utilisation de la subvention 2023/2024 :

Actions, fonctionnement, achat, etc... : (joindre la (les) facture(s) correspondante(s).) Une attention particulière sur les justificatifs sera portée dans le choix d'accorder une subvention pour l'année suivante

1.5 Objet de la demande de subvention 2024/2025

Constat, achat de matériel, besoins en formation, projets d'action, objectifs, etc.... :

1.6 Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être renseignée pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.
- **Demande une subvention de€**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association :

*Agrafer un RIB si changement survenu en 2024 ou nouvelle association (**document original obligatoire**)*

Fait le à

Signature :

Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédits sont disponibles sur le site <http://www.associations.gouv.fr>, rubrique « le financement des associations ».

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Pièces à joindre à votre dossier :

- La composition du bureau (fonctions) ;UNIQUEMENT SI CHANGEMENT
- Les statuts de l'association (UNIQUEMENT SI CHANGEMENT), et attestation d'assurance (RC)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire ;
- Le compte rendu de votre dernière assemblée générale faisant apparaître le **rapport d'activité** de la saison précédente ;
- Vos comptes de résultats exercice 2023 / 2024
- Un Relevé d'Identité Bancaire si changement survenu en 2023 ou nouvelle association(RIB)